

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 28 février, à 19 heures 18, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 23 février 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND.

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Georges MIGNON, Catherine MAREC

Conseillers : Ronan Pierre BARRÉ, Thibault TARDIF, Francis VILLADIER, Catherine BARBOTIN, Marire-Celine GUILLERME, Carine LE HEN, Aude PORTUGAL, Noëlle SCHLUMBERGER, Sylvie TRÉMÉAC-PICHOT

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Noémie SOULIER à Tibault GROLLEMUND, Jean-Claude LORiot à Georges MIGNON, Guillaume CHATELAIN à Carine LE HEN

Etaient excusés : Béatrice TERRIEN, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU,

Etaient absents : Karol KIRCHNER, Monique PAUL

Secrétaire de séance : Noëlle SCHLUMBERGER

Quorum : 12

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **19**

Délibération n° 016-24

FINANCES – Budget principal : 7^{ème} APPEL A PROJETS Aménagements Cyclables « Fonds Mobilités Actives »

Monsieur le Maire informe le conseil de l'appel à projets « Fonds Mobilités Actives – Aménagement Cyclable » intégré au plan vélo et mobilités actives 2022-2027.

L'objectif de ce nouvel appel à projets, piloté par le ministère chargé des transports, est de **soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien.**

Le fonds national « mobilités actives », vise à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités. Il se décline en deux volets : **les appels à projets** « aménagements cyclables » pour le soutien à la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires, ainsi que **les appels à programmes** « territoires cyclables » qui visent à accompagner sur plusieurs années les territoires les moins urbanisés dans la mise en œuvre de l'ensemble des aménagements prévus par leur schéma directeur cyclable. Ces deux dispositifs ont vocation à être lancés successivement chaque année.

Le projet de la voie verte du Grand Phare sera conforme aux recommandations techniques du CEREMA, en termes de largeur et de gestion des intersections. Il s'intégrera pleinement dans le schéma directeur vélo de la commune de Belle-Île-en-Mer, assurant une cohérence d'itinéraire cyclable. Ce projet sera également connecté à la future voie verte initiée par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose au conseil de répondre à cet appel à projets afin de permettre un aménagement cyclable entre Super U et Trion Guen selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT	1 734 193.00 €	Recettes HT		1 734 193.00 €
Etudes-Achats- prestations intellectuelles	216 757.00 €	Etat « fonds mobilités »	50.00 %	867 096.50 €
Travaux	1 517 436.00 €	Département TSD :	30.00 %	520 257.90 €
		Commune	20.00%	346 838.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, accepte que la commune se porte candidate dans le cadre de **l'appel à projets « Fonds Mobilités Actives - Aménagements Cyclables »** et autorise le maire à signer tout document afférent à cet appel à projets.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

